

# CHARTRE QUALITÉ

## **Principes et critères relatifs aux actions d'information métiers (forums, rencontres)**

IDÉO, le service public régional d'information et d'aide à l'orientation dont la responsabilité est confiée aux conseils régionaux depuis la loi du 5 mars 2014, a pour objet « *de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète, objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux.* »

Dans son article 18, la loi du 5 septembre 2018 « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » confie aux Régions une nouvelle responsabilité en matière « *d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires* ».

L'enjeu est ainsi de permettre à tout un chacun, quelle que soit sa situation (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés ...), d'exercer son droit à l'orientation, tout au long de la vie. Or, l'accès à des informations fiables, actualisées et personnalisées participe à une orientation réussie.

Les forums ou actions d'information métiers ont pour objectif d'apporter aux publics une information sur les métiers ou domaines professionnels et sur les formations qui y concourent. Ils sont un levier parmi d'autres dans la construction du parcours scolaire et professionnel.

Dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, les membres du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles se sont ainsi accordés sur des principes et critères qualité auxquels doivent répondre les actions d'information métiers.

---

## **Une étape dans un parcours d'orientation et d'évolution professionnelle, dans le cadre d'une démarche éducative**

---

Ces actions d'information métiers doivent être organisées comme un moment, une étape du parcours d'orientation et d'évolution professionnelle de la personne, dans le cadre d'une démarche éducative. Des clés doivent lui être données pour poursuivre sa réflexion.

C'est également un lieu de confrontation des points de vue qui doit élargir le champ des possibles pour tous les publics.

Pour ce faire, l'événement doit s'inscrire dans le cadre du service public régional d'information et d'aide à l'orientation en favorisant le relais vers les membres IDÉO. Il pourra mettre en place un espace IDÉO réunissant les acteurs locaux.

Cette logique de parcours doit également amener à ce que les publics puissent avoir accès à une information en amont de la manifestation (supports, ressources numériques, rencontres ...) afin de débiter leur réflexion avant la visite et de développer leur capacité à traiter de manière critique les informations reçues.

---

## **Délivrer des informations complètes et objectives**

---

Les visiteurs doivent avoir accès à des informations fiables et actualisées présentant une diversité de métiers. La manifestation doit élargir et enrichir les représentations professionnelles : le public doit pouvoir découvrir des métiers peu connus, émergents ou en tension. Une attention particulière devra être portée à une bonne visibilité des parcours de formation vers les nouveaux emplois des transitions numériques et écologiques<sup>1</sup>.

L'exhaustivité dans les informations délivrées doit être recherchée en précisant les conditions d'exercice des métiers, leurs réalités économiques et leurs évolutions prévisibles. Le public doit pouvoir appréhender les débouchés et le marché de l'emploi des secteurs représentés.

Pour ce faire, des coopérations et des partenariats seront développés avec notamment les membres IDÉO<sup>2</sup> et les membres associés<sup>3</sup>, les branches professionnelles, le GREF Bretagne ...

Les exposants doivent être identifiés clairement : entreprises ou branches, métiers, organismes de formation ...

La neutralité dans la présentation des stands doit être la règle en évitant toute logique commerciale et tout stand mis en valeur de façon excessive.

Ces manifestations doivent pouvoir apporter des informations claires sur les possibilités de formation concourant aux métiers représentés. Elles doivent favoriser une représentation plurielle des voies de formation (formation initiale sous statut scolaire ou apprentissage et formation continue).

---

1 Breizh Cop : Projet de développement durable de la Région Bretagne : <https://www.breizhcop.bzh/>

2 11 réseaux composent IDÉO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne : les centres d'information et d'orientation (CIO), le réseau des missions locales, info jeunes Bretagne, Groupement Évolution Bretagne, l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC), les Services Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP), les Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Cap emploi, le réseau des Structures de Proximité Emploi-Formation (SPEF), Pôle Emploi, Transitions Pro.

3 Il existe 11 membres associés IDÉO : L'Association des Jeunes Industries Bretagne (AJIR Bretagne), les Associations Jeunesse et Entreprises du Finistère et des Côtes d'Armor (AJE29 et AJE22), Cap Avenir, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, la Cité des Métiers des Côtes d'Armor, l'Espace Orientation Métiers des Capucins, l'Exploratoire (35), la Touline.

---

## **Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité**

L'organisation du salon favorisera la mixité des métiers et mettra en évidence la possibilité, pour les femmes comme pour les hommes, d'accéder à tous les métiers en valorisant l'approche compétence. Les organisateurs veilleront notamment à équilibrer la présence d'hommes et de femmes dans la présentation des métiers, tables rondes et conférences associées à l'évènement.

---

## **Des manifestations accessibles à toutes et à tous**

Afin que ces actions d'informations métiers soient ouvertes à toutes et tous, la gratuité pour l'ensemble des publics est un préalable tout comme le respect de l'anonymat des publics présents. Les conditions d'organisation doivent pouvoir permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Et l'évènement doit s'inscrire dans une logique de proximité et/ou un projet de territoire en cohérence avec ses objectifs.

Une ouverture à tous les publics doit être privilégiée et particulièrement vers les demandeurs d'emploi, les adultes en reconversion professionnelle. Des modalités permettant de garantir un large accueil doivent être proposées telles que des temps d'ouverture le midi, en soirée ou le week-end.

---

## **Des manifestations sobres**

Conformément aux objectifs de la BreizhCop, la sobriété doit être recherchée en limitant au maximum la production de déchet et la consommation énergétique. L'emploi de matériaux réutilisables, biosourcés et locaux, notamment pour les stands et les fournitures, est encouragé. Le tri et le recyclage des déchets doivent être mis en place. En amont de la manifestation, le public doit être encouragé à l'utilisation des transports doux et/ou en commun pour se rendre à la manifestation.

---

## **Une logique d'évaluation assumée**

Une véritable démarche d'évaluation doit être mise en place en termes quantitatif et qualitatif. Afin de mesurer les flux accueillis, la typologie des visiteurs et le degré de satisfaction des participants, un bilan devra être réalisé entre l'ensemble des partenaires et une évaluation de l'action, sous forme d'enquête, sera menée auprès des visiteurs, des équipes pédagogiques si nécessaire, des exposants et partenaires.

L'évaluation doit ainsi mesurer l'atteinte des objectifs fixés, l'impact de l'action sur les publics et mesurer leur connaissance des services d'IDÉO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne. Par ailleurs, celle-ci doit également identifier les nouvelles pistes d'actions et élaborer des préconisations pour l'avenir.

---

## **Des principes déclinés auprès des exposants**

Une charte d'exposant et/ou de déontologie devra traduire l'ensemble de ces principes afin que les exposants aient une bonne appréhension des objectifs éducatifs et pédagogiques de la manifestation.

Ces chartes doivent notamment réaffirmer certains principes :

- nécessité d'orienter si besoin le public vers les acteurs IDÉO,
  - neutralité de l'accueil et identification claire des professionnels présents,
  - promotion de la diversité et de la mixité femmes/hommes au sein des formations et des métiers,
  - représentation plurielle des voies de formation,
  - inscription de la manifestation dans la logique d'évaluation et de résultats.
-

---

## LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

---

### ✓ Une étape dans un parcours d'orientation et d'évolution professionnelle dans le cadre d'une démarche éducative

- Initiatives permettant de préparer la visite en amont (ressources numériques, supports, etc).
- Mobilisation des réseaux membres IDÉO :
  - o APEC
  - o Cap Emploi
  - o CIDFF
  - o CIO
  - o Groupement Évolution Bretagne
  - o Pôle Emploi
  - o Réseau des Missions Locales
  - o Info Jeunes Bretagne
  - o Réseau SPEF
  - o SUIO-IP
  - o Transitions Pro
- Mise en place éventuelle d'un espace IDÉO
- Informations relatives à la vie étudiante (mobilité, logement, bénévolat ...).

### ✓ Délivrer des informations complètes et objectives

- Diversité des métiers représentés (dont les métiers peu connus, émergents ou en tension).
- Exhaustivité de l'information délivrée autour des métiers présentés : conditions d'exercice, évolution de ces métiers, débouchés, formations concourant aux métiers représentés, etc.
- Représentation plurielle des voies de formation (voie scolaire, apprentissage, formation continue).
- Claire identification des exposants et même visibilité des stands.
- Développement de partenariats au-delà des membres IDÉO : membres associés IDÉO, branches professionnelles, Gref Bretagne, etc.

### ✓ Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des métiers

- Mesures et actions en faveur de la mixité des métiers auprès des publics et des exposants
- Promotion de la mixité dans les supports de communication
- Nombre de femmes et d'hommes qui interviennent pour témoigner de leur métier, participer à une table ronde ou à une conférence associée à l'évènement.

### ✓ Des manifestations accessibles à toutes et à tous

- Ouverture à tous les publics.
- Gratuité de la manifestation.
- Anonymat des publics présents.
- Accessibilité des personnes en situation de handicap.
- Rayonnement de la manifestation à l'échelle d'une association de territoires ou d'un pays à minima.

### ✓ Des manifestations sobres

- Matériaux réutilisables, biosourcés et/ou locaux privilégiés
- Tri et recyclage des déchets
- Promotion des déplacements doux et/ou en commun pour se rendre à la manifestation
- Mesures correctives pour limiter la production de déchets (flyers numérisés, goodies limités...).

### ✓ Un logique d'évaluation assumée

- Evaluation quantitative de la manifestation.
- Evaluation qualitative auprès des visiteurs, des partenaires et des exposants.

### ✓ Des principes déclinés auprès des exposants

- Mise en place d'une charte de l'exposant réaffirmant l'ensemble des principes précités.

## **MODALITÉS D'INTERVENTION**

---

Le taux d'intervention maximum est de 30% des dépenses réelles sur la base du montant des dépenses subventionnables.

Les dépenses subventionnables sont présentées en annexe 3.

Sont considérées comme dépenses non éligibles, les frais de fonctionnement des structures impliquées dans l'organisation dont la rémunération du personnel, les charges courantes.

La subvention est versée en deux fois : une avance de 50% et le solde (à réception de l'ensemble des bilans financiers des projets).

**La demande de financement doit être déposée deux mois avant le démarrage du projet.**

Toute subvention obtenue de la Région Bretagne entraîne l'obligation pour le porteur de projet de fournir un bilan de la manifestation (quantitative et qualitative), ainsi qu'un compte rendu d'exécution et un bilan financier à l'issue de la réalisation de l'opération cofinancée.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région, notamment en faisant figurer le logo de la Région sur tous les documents de communication réalisés postérieurement à l'attribution de la subvention. Il s'engage notamment à faire mention du soutien de la Région dans ses rapports avec les médias relatifs à l'opération soutenue.

---

**DÉPENSES SUBVENTIONNABLES**

---

<b>Communication</b> Brochures, site Internet, affiches, Invitations...
<b>Signalétique</b> Panneaux, signalisation...
<b>Location salle</b>
<b>Gardiennage-sécurité</b>
<b>Assurance</b>
Aménagement intérieur Stands, installation...
<b>Électricité, Sonorisation</b>
<b>Transport</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- des élèves, des bénévoles</li><li>- des matériels</li></ul>
<b>Matières d'œuvre</b>
<b>Frais de réception et de déjeuner des exposants</b>
<b>Prestations diverses</b> Téléphone, photocopies, affranchissement, fournitures administratives, honoraire comptable,...